

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2025

L'an Deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Broladre, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoints, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, Mme Françoise MOUCHEL, M. Guy VIDELOUP, Mme CHARMEUX M. Yves BIGOT, Mme Chantal JOLY, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Maurice ROBIDOU

Date d'envoi de la convocation : 11 septembre 2025

Absents : M. Daniel BONHOMME, M. Dominique FOURRIER, Mme Delphine COLUSSI

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de Présents : 11 Nombre de Votants : 11

DELIBERATION 71/2025 – 1.1 LOTISSEMENT DE LA CHENEVIERE –
DEVIS DE SOLUTEL

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°53/2023 en date du 12 juillet 2023, le Conseil Municipal a retenu le bureau d'études Atelier BOUVIER Environnement, pour la mission de maîtrise d'œuvre du lotissement de la Chênevière.

Monsieur Le Maire indique que le permis d'aménager a été accordé le 19 décembre 2024 pour la création de 9 lots individuels à usage d'habitation et 2 ilots de 4 logements. Les surfaces privatives représentent 4 375 m², et la surface des lots varie de 230 m² à 525m².

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que sur proposition de Monsieur Gwénaél BOUVIER, gérant d'Atelier Bouvier Environnement, le devis concernant les études d'ingénierie Telecom et les travaux de câblage pour la fibre optique, de la société SOLUTEL, d'un montant de 3 689.00 € HT soit 4 426.80 € TTC, avait été accepté afin de disposer des éléments avant la consultation pour la viabilisation des terrains.

Monsieur Le Maire informe que finalement, les travaux d'ingénierie télécom seront exécutés par l'entreprise LTP LOISEL et présente le nouveau devis de SOLUTEL, qui ne concerne que le les travaux de câblage fibre optique, d'un montant de 1 520 € HT soit 1 824 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le devis de SAS SOLUTEL, pour les travaux de câblage fibre optique, d'un montant de 1 520 € HT soit 1 824 € TTC, qui annule et remplace le devis précédent.**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

Certifiée exécutoire la délibération,

Après notification ou publication le 26 septembre 2025

et transmission en Préfecture, le 26 septembre 2025

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 17 septembre 2025

Le Maire

Jean-François GOBICHON

Commune de Saint-Broladre

Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE

02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

Le Secrétaire de Séance
Maurice ROBIDOU